Nations Unies

S/PV.5713



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5713e séance

Vendredi 29 juin 2007, à 13 h 15
New York

Président :	M. Verbeke	(Belgique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Chine	M. Du Xiacong
	Congo	M. Gayama
	États-Unis d'Amérique	Mme Wolcott Sanders
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Tachie-Menson
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Azzarello
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Chávez
	Qatar	M. Al-Sulaiti
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Slovaquie	M. Bartho

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

07-40582 (F)

La séance est ouverte à 13 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Allemagne et de la Bosnie-Herzégovine des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Vukobratović (Bosnie-Herzégovine) prend place à la table du Conseil; Mme Kania (Allemagne) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/394, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Fédération de Russie.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Congo, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1764 (2007).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après l'adoption de la résolution.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni a voté pour la résolution aujourd'hui, mais je souhaite expliquer notre position. J'aimerais qu'il soit pris acte du ferme appui que le Royaume-Uni accorde au rôle et aux responsabilités du Haut Représentant, qui est également le Représentant spécial de l'Union européenne. Nous félicitons M. Miroslav Lajčák de sa nomination à ce poste et nous nous engageons à coopérer avec lui dans l'exercice de ses responsabilités au titre de l'Accord de Dayton et des décisions ultérieures du Conseil de mise en œuvre de la paix et dans son action à la tête des efforts de la communauté internationale sur le terrain et dans celle qu'il mènera, en partenariat avec les autorités de Bosnie-Herzégovine, pour l'intégration euro-atlantique de la Bosnie.

Comme le note la résolution, c'est le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix qui a nommé le Haut Représentant et qui décide du mandat de son Bureau. Bien qu'un accord officiel du Conseil de sécurité ne soit pas nécessaire, nous nous félicitons de l'appui accordé par ce dernier à ces décisions. Nous espérons que les dirigeants de la Bosnie verront dans l'adoption de cette résolution un signe du ferme appui accordé par la communauté internationale à M. Lajčák, à son Bureau et aux décisions qu'il va prendre, de même qu'elle a soutenu tous les Hauts Représentants précédents et leurs décisions.

Nous sommes déçus par les sentiments nationalistes exprimés ces derniers mois par certains dirigeants bosniaques. Cela ne fait que retarder le processus de réforme et entraver l'édification d'un pays multiethnique, démocratique et prospère qui est sur le point d'adhérer à l'Europe.

Il nous semble que rien dans cette résolution ou dans les résolutions qu'elle rappelle n'a de conséquences sur les autres questions des Balkans examinées par le Conseil.

Enfin, je voudrais dire un mot de la déclaration faite le 19 juin 2007 par le Conseil de mise en œuvre de la paix. Cette déclaration confirmait que le Bureau du Haut Représentant resterait en place et continuerait de s'acquitter de son mandat, et que l'objectif est la fermeture du Bureau d'ici le 30 juin 2008. Le Conseil de mise en œuvre de la paix examinera la situation en

octobre 2007 et en février 2008. Bien entendu, ces évaluations tiendront compte des conditions de sécurité et de la stabilité dans la région. Nous espérons qu'à ce moment-là, la sécurité et la stabilité seront bel et bien établies et qu'elles seront irréversibles.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie se félicite de l'adoption aujourd'hui par le Conseil d'un projet de résolution préparé par ma délégation sur l'approbation par le Conseil de la nomination de l'Ambassadeur Miroslav Lajčák comme Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Cette décision va dans le sens du respect de l'Accord de Dayton, de résolutions adoptées par le Conseil sur la Bosnie-Herzégovine et des accords qui ont été conclus antérieurement. Le fait même que l'on ait adopté cette résolution et son contenu est tout à fait éloquent. Nous espérons que le Haut Représentant, l'Ambassadeur Lajčák, adoptera la même démarche sage et constructive que son prédécesseur, M. Schwarz-Schilling, pour aider les parties bosniaques à parvenir à une décision consensuelle par un dialogue constructif. Nous pensons que l'Ambassadeur Lajčák continuera sur cette lancée, en contribuant du mieux qu'il pourra à la promotion des moyens diplomatiques et des initiatives locales, et en rejetant l'idée de restreindre les pouvoirs conférés par l'Accord de Bonn.

Nous voudrions une fois de plus exprimer notre reconnaissance à M. Schwarz-Schilling pour le travail qu'il a réalisé en tant que Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Le Président : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 20.